



RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Centre
de services scolaire
des Îles

Québec 

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES ÎLES

C'est avec fierté que nous vous présentons le rapport annuel 2022-2023 du Centre de services scolaire des Îles. En le parcourant, vous aurez accès à toute l'information pertinente qui vous permettra de mieux connaître notre organisation. Encore cette année, le dynamisme et l'engagement du personnel et des élèves dans les nombreux projets sont venus teinter le parcours scolaire de notre clientèle. Nos écoles et centre sont des milieux de vie et d'apprentissage stimulants où nos valeurs de respect, de rigueur, d'équité, d'ouverture et de collaboration se matérialisent au quotidien.

Le présent rapport rend compte de l'atteinte des cibles du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2023 qui en était à sa dernière année. Nous sommes très satisfaits des résultats quant à la diplomation. En effet, nous avons maintenu ce taux au-delà de 80 % au cours des cinq dernières années, terminant en juin 2023 avec un taux de 83,9 %. Cette dernière donnée étant encore partielle, il n'est pas impossible que la donnée réelle nous amène à dépasser la cible de 84,5 %. Un autre résultat digne de mention est le taux de sorties sans diplôme ni qualification qui est de 7,2 % et qui nous place au 2^e rang au Québec (réseau public).

Au cours de l'année 2022-2023, nous avons révisé notre PEVR. Pour ce faire, nous avons mené une démarche très rigoureuse de cueillette de données, d'analyse de celles-ci et de consultations à l'interne et à l'externe de notre organisation. Au terme de cet exercice, nous avons été en mesure de bien cerner les enjeux et avons ciblé nos objectifs pour les quatre prochaines années.

Nous tenons à remercier sincèrement tous les membres de notre personnel pour leur engagement, ils sont les artisans de ce succès. Nous sommes très reconnaissants aussi envers les membres du Conseil d'administration qui ont à cœur la qualité des services et assurent une saine gouvernance de l'organisation. Un grand merci aux parents et aux partenaires pour leur engagement indéfectible et leur collaboration si essentielle pour soutenir et promouvoir l'éducation. Finalement, nous adressons nos remerciements et nos félicitations à tous nos élèves, jeunes et adultes. Votre détermination, votre engagement, votre réussite nous inspirent et nous invitent au dépassement année après année pour vous accompagner le mieux possible vers l'atteinte de vos objectifs.

Bonne lecture !

Brigitte Aucoin, directrice générale

Jean Cormier, président du CA

Table des matières

1. Présentation du Centre de services scolaire	4
1.1 Le Centre de services scolaire en bref	4
1.2 Faits saillants	5
1.3 Services éducatifs et autres services	10
2. Gouvernance du Centre de services scolaire	14
2.1 Conseil d'administration.....	14
2.2 Autres comités de gouvernance.....	15
2.3 Code d'éthique et de déontologie.....	17
2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	17
3. Résultats	18
3.1 Plan d'engagement vers la réussite.....	18
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	28
3.3 Procédure d'examen des plaintes	29
4. Utilisation des ressources.....	30
4.1 Répartition des revenus du Centre de services scolaire	30
4.2 Ressources financières	31
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	33
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	34
4.5 Ressources matérielles et informationnelles	34

Annexe 1 – Tableaux synthèse des objectifs du PEVR

Annexe 2 – Grille d'observation de l'évolution de l'école en CAP (GOCAP) – Martine Leclerc

Annexe 3 – Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du CA

Annexe 4 – Rapport de la protectrice de l'élève

Annexe 5 – Rapport Comité de parents

Annexe 6 – Rapport du CCSÉHDAA

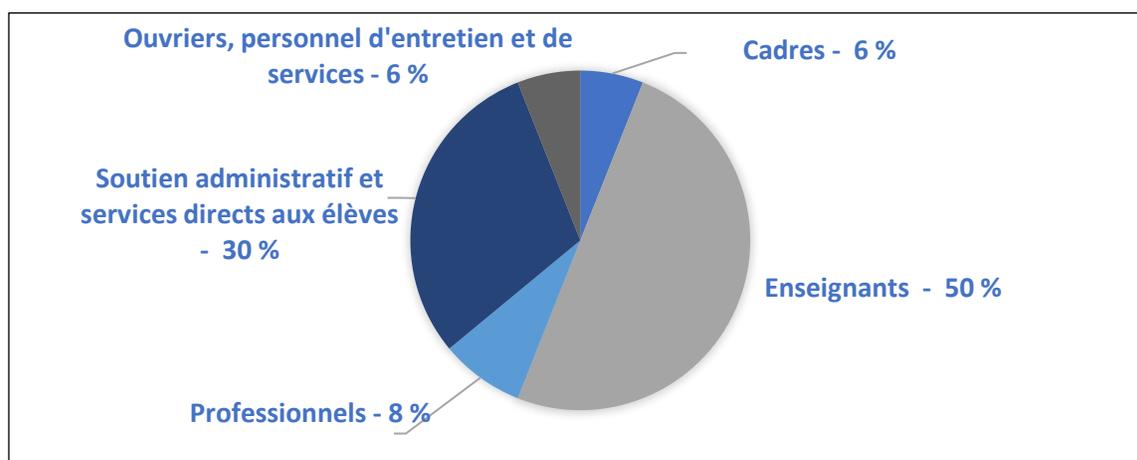
1. Présentation du Centre de services scolaire

1.1 Le Centre de services scolaire en bref

Le Centre de services scolaire des Îles regroupe cinq écoles primaires, une école secondaire et un centre de formation générale des adultes et de formation professionnelle. Ces écoles-centre desservent la clientèle francophone du territoire des Îles-de-la-Madeleine.

	Clientèle 2022-2023	Territoire
Écoles primaires		
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	32 élèves	Grande-Entrée
Centrale	137 élèves	Havre-aux-Maisons et Pointe-aux-Loups
Saint-Pierre	278 élèves	Cap-aux-Meules et L'Étang-du-Nord
Stella-Maris	195 élèves	Fatima
Aux Iris	83 élèves	Bassin et Havre-Aubert
École secondaire et centre de formation		
École polyvalente des Îles	406 élèves	Tout le territoire
Centre de formation générale des adultes et de formation professionnelle	124 élèves	Tout le territoire

Répartition du personnel en % :



1.2 Faits saillants

Rapports des activités culturelles 2022-2023

Budget total alloué pour les ateliers et les sorties : 157 000 \$

Nombre d'activités culturelles réalisées

229 ateliers culturels ont été réalisés dans nos écoles en 2022-2023, répartis de la façon suivante :

Avec un artiste : **68 ateliers**

Avec un organisme culturel : **161 ateliers**

En plus des ateliers à l'école, nous comptons **170 sorties** scolaires en milieu culturel (une activité culturelle correspond à un atelier ou à une sortie avec un groupe d'élèves).

Les ateliers et sorties culturelles sont rendus possibles grâce à un partenariat avec plusieurs organismes, dont les suivants :

Au Vieux Treuil

- Théâtre Ubus (Préscolaire et 1^{er} cycle)
- Otomonogatari, ou l'Éveil d'une oreille (2^e et 3^e cycles du primaire)
- Ciné-concert Méliès - En plein dans l'œil (Secondaire)
- Les jeunesses musicales (Secondaire)
- Attention Fragîles (1^{er} et 2^e cycles du primaire)
- Walter Ego (Primaire)
- Petits Bonheurs, Hiatus (Préscolaire)

Réseau traditions vivantes des Îles-de-la-Madeleine

Ateliers de transmission du patrimoine madelinien en danse, chansons, contes et jeux de l'enfance dans toutes les écoles primaires, au préscolaire et 1^{er} cycle.

Contes en îles

Ateliers sur le conte pour toutes les écoles primaires, l'École polyvalente des Îles et le Centre de formation des adultes.

Bibliothèque Jean-Lapierre

Ateliers d'animation en littératie pour toutes les écoles primaires sur une base régulière.

Arrimage, Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine

Parrainage de nombreux artistes réalisant des ateliers culturels au primaire, au secondaire et au Centre de formation des adultes.

Musée de la mer

Visites du musée et sorties éducatives sur le territoire visant à approfondir différentes thématiques liées à l'histoire des Îles-de-la-Madeleine.

Technosciences Est-du-Québec

Ateliers de vulgarisation scientifique pour les élèves du primaire et du secondaire.



Hiatus, spectacle de La Marche du Crabe



Hiatus, spectacle de La Marche du Crabe



Le Club des petits déjeuners à l'école Aux Iris

Grâce à la participation de plusieurs partenaires du milieu, les élèves de l'école Aux Iris ont reçu en 2022-2023 plus de **11 700 collations**, tous les jours de la semaine.

- 78 collations en 150 jours

1 185 portions cuisinées par semaine

- 395 portions de muffins, biscuits, carrés
- 395 portions de fruits
- 375 portions d'aliments protéinés

6 ressources humaines

- 1 ressource coordination /chef cuisinière / accompagnement du plateau de travail
- Un plateau de travail (2 à 4 personnes)
- 3 bénévoles
- 2 ressources de soutien : Centre de service scolaire et Groupe de persévérance scolaire (GPS)



Le Centre de formation générale des adultes et de formation professionnelle (FGA-FP)

Diplomation

En **2022-2023**, **39 adultes** obtiennent un diplôme de niveau secondaire à l'éducation des adultes, soit :

- 5 DES en formation générale des adultes (FGA);
- 11 DEP en Santé, assistance et soins infirmiers;
- 11 DEP en Charpenterie-menuiserie (CM), programme de 1 305 h amorcé en 2021;
- 7 DEP en Pêche professionnelle (PP), programme de 1 605 h amorcé en 2020;
- 5 DEP en Assistance à la personne en établissement et à domicile (APED), via une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).

Sur les **39** diplômés, il s'agit de **19** personnes pour qui le diplôme d'études secondaires (DES) ou le diplôme d'études professionnelles (DEP) est un premier diplôme et **12** sont âgées de moins de 20 ans.



À ces **39 DES-DEP**, il faut ajouter :

- **3** diplômés d'une ASP Lancement d'une entreprise (ASP 5361 de 330 h) offerte en collaboration avec Groupe Collegia.

FORMATIONS SUR MESURE OFFERTES EN 2022-2023			
	Modalités	Partenariat	Nombre de participants
FUM A2 en anglais	26 h Automne 2022	Services Québec	12
FUM A2	Automne 2022	Services Québec et CTMA	12
CROCM en anglais	30 h Automne 2022	Services Québec	15
Conducteurs de petits bâtiments	30 h Hiver 2023	Services Québec et Comité ZIP	16
FUM A2	26 h 3 groupes Printemps 2023	Pour Groupe CTMA et un groupe multi avec Comité ZIP/ CERMIM/ Services Québec	
Mathématique d'appoint pour élèves au DEP en Pêche professionnelle, 3 ^e année	25 h	Services Québec	

Entente avec la Commission de la construction du Québec (CCQ)

Réalisation de 3 séances d'évaluation pour 14 candidats au cours de l'année

Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) – Mesure 15191

5 candidates ont obtenu leur diplôme APED grâce à une démarche de RAC

Service aux entreprises (SAE) conjoint avec le Groupe Collegia – Mesures 15165 et 15194

Depuis 2008, Groupe Collegia et le Centre de services scolaire des Îles, via son Centre de formation, ont une entente de partenariat dans un Service aux entreprises (SAE) regroupé.

SAE 2022-2023
188 participants
28 formations
4 004 h de formation

Le modèle de la dernière entente (2020-2023) a été revu afin d'en renforcer le partenariat en tenant compte des changements structuraux des dernières années.

De nouvelles mesures ministérielles (15165 – Maintien et rehaussement des compétences des travailleurs et 15194 – Soutien aux services aux entreprises) ont permis de développer davantage et de consolider l'offre de services avec, notamment, de la francisation auprès de travailleurs étrangers, d'abord temporaires, puis résidents travailleurs à l'année.

Partenariat stratégique pour le raccrochage scolaire – Mesure 15168

Renouvellement de l'entente entre le Centre de formation des adultes du CSSÎ et le Carrefour Jeunesse Emploi (CJE) en soutien à l'École du courant.



Le projet a rejoint 16 participants, incluant 7 jeunes de l'École polyvalente.

Mesure régionale de soutien RÉCIT-FGA et nouveaux services

Afin de poursuivre le développement d'activités Genially en français, déjà entrepris 2021-2022 via la mesure ministérielle 15081, le Centre a pu bénéficier d'une enveloppe discrétionnaire émanant du RÉCIT-FGA.

Pour 2023-2024, une nouvelle demande de financement sera acheminée au MEQ dans le cadre de la mesure 15081.

Par ailleurs, une nouvelle offre de service s'est dessinée avec l'arrivée d'une clientèle en parcours d'Intégration sociale (ou de Participation sociale), à raison de 4 h / semaine. L'arrivée au Centre de ces élèves est une bouffée d'air frais et nous en sommes bien contents.

Une clientèle de travailleurs étrangers fréquente également le Centre dans le cadre d'activités de francisation, sous la houlette de notre Service aux entreprises, pour leur plus grand plaisir, et le nôtre également.



1.3 Services éducatifs et autres services

Au secteur des jeunes, l'ensemble des écoles primaires et secondaire du territoire offrent tous les services éducatifs et complémentaires requis par le Régime pédagogique à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire. En plus de l'enseignement des programmes de formation et des services complémentaires, différents professionnels et personnels de soutien scolaire soutiennent les élèves dans leur réussite éducative. Les actions éducatives prioritaires sont guidées par les axes, enjeux, orientations et objectifs de notre Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Puisque les données quantitatives vous sont livrées à la section 3 (Résultats), les informations ci-dessous relèvent de l'évaluation qualitative des services offerts à notre clientèle.

Objectif 1.1.1.1		
Dépister tous les élèves à risque de développer des difficultés en littératie, en numératie et/ou comportementales, au préscolaire et au primaire		
Cible	Indicateur	Appréciation
100 % des écoles primaires ont un portrait complet des élèves à risque	Nombre d'écoles qui ont un portrait complet des élèves présentant des difficultés en littératie, en numératie et/ou comportementales, au préscolaire et au primaire	Toutes nos écoles ont un portrait des élèves à risque ou ceux présentant des difficultés. Ces portraits sont élaborés à partir des observations des enseignants et des professionnels, et au primaire à partir de tests de dépistage en lecture, écriture et mathématique.

Objectif 1.1.1.2		
Soutenir la mise en œuvre des pratiques éducatives et pédagogiques efficaces favorisant la réussite des élèves présentant des difficultés en littératie, en numératie et/ou comportementales, au préscolaire, au primaire et au 1^{er} cycle du secondaire		
Cible	Indicateur	Appréciation
100 % des écoles auront reçu des mesures de soutien pour mettre en œuvre des pratiques éducatives et pédagogiques efficaces	Nombre d'écoles qui auront reçu des mesures de soutien pour mettre en œuvre des pratiques éducatives et pédagogiques efficaces	Chaque école primaire a reçu le soutien des conseillers pédagogiques pour l'élaboration de séquences d'enseignement-apprentissage. Des communautés d'apprentissage (CA) visant le développement professionnel des enseignants sont animées par les conseillers pédagogiques et des enseignants-accompagnateurs. Toutes les demandes d'accompagnement individualisé ou de petites équipes ont été répondues positivement.
Hausse de 4 points des taux de réussite en lecture, en écriture et en mathématique, à chaque cycle du primaire et au 1 ^{er} cycle du secondaire	Taux de réussite en lecture, écriture et mathématique à chaque cycle du primaire et au 1 ^{er} cycle du secondaire	Voir tableau de bord du PEVR, annexe 1, et l'explication des résultats page 25.
Objectif 1.2.1.1		
Augmenter les résultats (moyennes) en lecture, en écriture et en mathématique, à la fin de chaque année du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire		
Cible	Indicateur	Appréciation
Hausse de 5 points des moyennes en lecture, en écriture et en mathématique, à la fin de chaque année du primaire et du 1 ^{er} cycle du secondaire	Résultats (moyennes) en lecture, en écriture et en mathématique, à la fin de chaque année du primaire et du 1 ^{er} cycle du secondaire	Voir tableau de bord du PEVR, annexe 1, et l'explication des résultats page 25.

Objectif 2.1.1.1		
Soutenir la mise en œuvre de projets stimulants et actifs répondant aux besoins des élèves, avec une attention particulière pour les garçons		
Cible	Indicateur	Appréciation
100 % des établissements ont reçu du soutien selon les besoins exprimés	Nombre d'établissements qui ont reçu du soutien	Tous nos établissements ont mis en place des projets stimulants afin de soutenir la motivation et le goût d'apprendre.
100 % des établissements scolaires ont déposé au moins un projet stimulant et actif par année du PEVR en lien avec leur projet éducatif	Nombre d'établissements scolaires qui ont déposé un projet stimulant et actif par année du PEVR en lien avec leur projet éducatif	Toutes les écoles dynamisent le vécu scolaire et d'apprentissage des élèves par des projets stimulants et actifs.

Objectif 2.2.1.1		
Éduquer tous les élèves et sensibiliser les parents à une utilisation responsable, éthique et adéquate des technologies de l'information et aux saines habitudes alimentaires		
Cible	Indicateur	Appréciation
100 % des écoles et le centre auront réalisé des activités éducatives auprès de tous les élèves et des activités de sensibilisation auprès des parents	Nombre d'établissements scolaires qui ont réalisé des activités éducatives au regard d'une utilisation responsable, éthique et adéquate des technologies de l'information et des saines habitudes alimentaires, auprès de tous les élèves, et des activités de sensibilisation auprès des parents	<p><u>Utilisation responsable et éthique des technologies</u> Les écoles primaires et secondaire ont bénéficié du soutien du conseiller pédagogique RÉCIT pour la mise en place d'activités à l'échelle de la classe ou de l'école.</p> <p><u>Sensibilisation aux parents</u> Instauration du Mois du numérique avec la diffusion de nombreuses capsules de sensibilisation visant les parents de nos élèves. Cette initiative est issue du nouveau comité Citoyenneté à l'ère du numérique des îles, une collaboration du CSSÎ, du CISSS des îles et de la Sûreté du Québec.</p> <p><u>Saines habitudes alimentaires</u> Encore cette année, tous nos élèves du préscolaire et du primaire ont eu le privilège de participer aux ateliers de cuisine Les petits cuistots. Au secondaire, différentes activités de promotion des saines habitudes alimentaires se sont déroulées, en collaboration avec la cafétéria scolaire et certains partenaires.</p>
Objectif 2.2.2.1		
Assurer, aux élèves du primaire, un temps de 60 minutes par jour pour bouger, selon diverses modalités convenues dans les écoles		
Cible	Indicateur	Appréciation
100 % des élèves du primaire ont un temps de 60 minutes par jour pour bouger	Nombre d'élèves du primaire qui bougent 60 minutes par jour	La majorité de nos élèves du primaire ont l'occasion de bouger en classe, en plus des moments consacrés à la récréation. Plusieurs outils de soutien sont mis à la disposition du personnel d'enseignement pour leur permettre de diversifier les façons de bouger.

Objectif 3.2.1.1 Implanter des équipes collaboratives actives et performantes au sein de l'organisation (CAP), au préscolaire, au primaire et au 1^{er} cycle du secondaire		
Cible	Indicateur	Appréciation
80 % des équipes collaboratives actives se situent au niveau 2 de la grille de cheminement vers l'amélioration de l'école en CAP	Échelle de performance des équipes collaboratives actives et efficaces (cheminement vers l'amélioration de l'école en CAP)	La majorité des équipes collaboratives de nos écoles primaires et secondaire se situent au niveau 2 (assez) dans plusieurs des éléments observables d'une école en CAP. Certains éléments sont devenus « pratique courante » (niveau 1), alors que d'autres sont encore très peu observés (niveau 3).
Objectif 3.2.2.1 Déployer des démarches d'accompagnement centrées sur les pratiques efficaces auprès de l'ensemble du personnel des établissements		
Cible	Indicateur	Appréciation
100 % des équipes-écoles ou équipes-centre bénéficient de démarches d'accompagnement centrées sur les pratiques éducatives et pédagogiques efficaces	Nombre d'équipes-écoles et équipes-centre qui bénéficient de démarches d'accompagnement centrées sur les pratiques éducatives et pédagogiques efficaces	Le CSSÎ a su maintenir le cap et poursuivre les démarches d'accompagnement centrées sur les pratiques éducatives et pédagogiques efficaces. Au primaire, l'engouement pour les pratiques novatrices en écriture en est un bon exemple, alors qu'au secondaire la rigueur et la fréquence des rencontres des différentes CA (communautés d'apprentissage) disciplinaires le sont aussi.

2. Gouvernance du Centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

P1– à combler	E6– OUELLET-M., Nathaël	MC11– GAUTHIER, Evelyn
P2– FARRAH, Amélie	E7– POIRIER, Ginette	MC12– VIGNEAU, Karine
P3– CUMMINGS, Joël (V.P.)	E8– CORMIER, Valérie	MC13– CUMMINGS, Sébastien
P4– CORMIER, Jean (Prés.)	E9– NADEAU, Annick	MC14– CHIASSEON, Marlène
P5– MCINTYRE, Sophie	E10– GILBERT, Isabelle	MC15– BOURQUE, Marc-Olivier
	ECSV– CYR, Jean-Michel	

P = Parent

E = Employé-(e)

ECSV = Employé cadre sans droit de vote

MC = Membre de la communauté

Calendrier des séances tenues

	<i>Réunions ordinaires</i>	<i>Réunions extraordinaires</i>
1	24 août 2022	
2	25 octobre 2022	
3	19 décembre 2022	
4	23 janvier 2023	
5	28 février 2023	
6		8 mars 2023
7	25 avril 2023	
8		15 mai 2023
9	6 juin 2023	

Décisions du conseil d'administration

- Adoption du budget 2022-2023
- Adoption de différentes politiques (nouvelles ou révisées)
- Adoption du rapport annuel 2021-2022
- Adoption du plan triennal 2023-2026 de répartition de ses immeubles
- Adoption des calendriers scolaires
- Adoption des plans d'effectifs RH
- Adoption de la tarification du transport et octroi de contrats
- Appui à des demandes du milieu
- Signatures d'ententes de partenariat
- Demandes de travaux et octrois de contrats
- Demande d'ajout d'espace pour l'école Saint-Pierre
- Réception et analyse de dossiers de plaintes de la protectrice de l'élève

2.2 Autres comités de gouvernance

■ Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	CORMIER, Jean (2022.08.24) CORMIER, Valérie (2022.08.24) GILBERT, Isabelle (2022.08.24) POIRIER, Ginette (2022.08.24)

Comité de vérification	CUMMINGS, Joël (2022.08.24) NADEAU, Annick (2022.08.24) OUELLET-M., Nathaël (2022.08.24) VIGNEAU, Karine (2022.08.24)
Comité des ressources humaines	BOURQUE, Marc-Olivier (2022.08.24) CUMMINGS, Sébastien (2022.08.24) GAUTHIER, Evelyn (2022.08.24)

■ Liste des comités du Centre de services scolaire et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	AUCOIN, Brigitte, directrice générale ARSENEAU, Dominique BERGERON, Cédric CHIASSEON, Donald CYR, Jean-Michel GALLANT, Danielle GILBERT, Isabelle LANDRY, Audrey NADEAU, Annick NOËL, Marie-Josée POIRIER, Jonathan RENAUD, Karen
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSÉHDAA)	MIOUSSE, Céline (présidente) VIGNEAU, Anie (vice-présidente) ARSENEAU, Annie (parent) LANDRY, Aglaé (parent substitut) LONGUÉPÉE, Nadia (parent) DESLONGCHAMPS, Ian (conseiller pédagogique) LAPIERRE, Joël (coordonnateur des services éducatifs) MARTINET, Sarah (partenaire CISSS) NADEAU, Annick (direction secondaire)
Comité consultatif de transport	FARRAH, Amélie (2022.08.24) MCINTYRE, Sophie (2022.08.24)

Comité de parents	<p>CUMMINGS, Joël (président) – école Stella-Maris MCINTYRE, Sophie (vp et très.) - école Saint-Pierre ARSENEAU, Karine – École polyvalente des Îles GILBERT, Rémi POIRIER, Emy – école Centrale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Siègne vacant – école Notre-Dame-du-Sacré-Coeur • Siègne vacant – école Aux Iris • Siègne vacant – CCSÉHDAA
-------------------	---

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone est entré en vigueur le 10 mars 2022 (voir annexe 3).

Aucun manquement au règlement n'a été signalé au cours de l'année 2022-2023.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

- **Rendition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics**

Rendition de comptes 2022-2023 Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	0
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4:	0
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5°	0
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

- **Orientation 1.1.1 :**
Agir tôt, de façon continue, notamment auprès des élèves qui présentent des facteurs de vulnérabilité, des difficultés d'apprentissage et des problématiques comportementales

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Objectif 1.1.1.1 Élèves à risque au préscolaire et primaire	Nombre d'écoles qui ont un portrait complet des élèves présentant des difficultés en littératie, en numératie et/ou comportementales, au préscolaire et au primaire	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Objectif 1.1.1.2 Mesures de soutien	Nombre d'écoles qui auront reçu des mesures de soutien pour mettre en œuvre des pratiques éducatives et pédagogiques efficaces	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux de réussite	Taux de réussite en lecture, écriture et mathématique à chaque cycle du primaire et au 1 ^{er} cycle du secondaire	Hausse de 4 points des taux de réussite	Voir tableaux, annexe 1				

- **Orientation 1.2.1 :**
Assurer un niveau plus élevé de maîtrise des compétences en lecture, en écriture et en mathématique

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023	
Objectif 1.2.1.1 Augmenter les résultats (moyennes)	Résultats (moyennes) en lecture, en écriture et en mathématique, à la fin de chaque année du primaire et du 1 ^{er} cycle du secondaire	Hausse de 5 points des moyennes	Voir tableaux, annexe 1					

- **Orientation 1.2.2 (nationale) :**
Contribuer à rehausser la part de la population adulte qui démontre des compétences élevées en littératie sur le territoire du CSSÎ

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Objectif 1.2.2.1 Diversifier l'offre de services	Nombre et diversité des activités offertes pour une meilleure maîtrise de la langue française, en collaboration avec les partenaires concernés	Offre de services diversifiée pour la maîtrise de la langue française, en collaboration avec les partenaires	N/D	N/D	N/D	*	*

*La donnée sur la part de la population adulte qui démontre des compétences élevées en littératie sur le territoire du CSSÎ n'est pas disponible, toutefois nous trouvons important de faire part des développements dans l'offre de services en francisation.

Aux îles-de-la-Madeleine, le service conjoint de Groupe Collegia et du Centre de services scolaire des îles est le fier partenaire du gouvernement du Québec pour offrir des services d'apprentissage du français. Le service de francisation prend son envol et accueille les personnes immigrantes déménagées sur le territoire madelinot. En 2022-2023, nous avons accompagné une dizaine de personnes de niveau débutant et intermédiaire. Nous déployons également un accompagnement personnalisé pour les travailleurs étrangers temporaires œuvrant dans le secteur des pêches en travaillant les apprentissages particuliers au secteur.

Ainsi, en 2021-2022, un travailleur a bénéficié de 24 heures de formation en entreprise, alors qu'en 2022-2023, 63 travailleurs étrangers temporaires et résidents permanents ont bénéficié de 100 heures de formation en francisation chacun.

- **Orientation 2.1.1 :**
Offrir un milieu de vie stimulant et attrayant, favorisant le sentiment d'appartenance et la motivation à venir à l'école

Objectif	Indicateurs	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Objectif 2.1.1.1 Soutenir la mise en œuvre de projets stimulants et actifs	Nombre d'établissements qui ont reçu du soutien	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	Nombre d'établissements scolaires qui ont déposé un projet stimulant et actif par année du PEVR en lien avec leur projet éducatif	100 %	50 %	50 %	50 %	50 %	75 %
	Niveau (taux) de motivation des élèves à venir à l'école	85 %	N/D	N/D	N/D	N/D	Sondage hiver 2023 Primaire 76 % Secondaire 48 %

- **Orientation 2.2.1 :**
Favoriser le développement de saines habitudes de vie chez les élèves, notamment dans l'utilisation des technologies de l'information et dans les habitudes alimentaires

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Objectif 2.2.1.1 Éduquer les élèves et sensibiliser les parents sur l'utilisation responsable, éthique et adéquate des technologies de l'information et les saines habitudes alimentaires	Nombre d'établissements scolaires qui ont réalisé des activités éducatives au regard d'une utilisation responsable, éthique et adéquate des technologies de l'information et des saines habitudes alimentaires, auprès de tous les élèves, et des activités de sensibilisation auprès des parents	100 % des écoles et centre	50 % technologies 100 % habitudes alimentaires	50 % technologies 100 % habitudes alimentaires	50 % technologies 100 % habitudes alimentaires	60 % technologies 100 % habitudes alimentaires	100 % technologies 100 % habitudes alimentaires

- **Orientation 2.2.2 :**
Faire bouger les élèves 60 minutes par jour

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Objectif 2.2.2.1 Assurer aux élèves du primaire un temps de 60 minutes par jour pour bouger	Nombre d'élèves du primaire qui bougent 60 minutes par jour	100 %	N/D	N/D	N/D	75 %	75 %

- **Orientation 2.3.1 :**
Accroître la confiance des parents pour favoriser leur collaboration dans la vie scolaire de leur enfant

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Objectif 2.3.1.1 Augmenter la satisfaction des parents au regard des modalités de communication et d'accompagnement en soutien à la réussite scolaire	Taux de satisfaction des parents au regard des modalités de communication et d'accompagnement offertes par l'école, le centre et le CSSI	85 %	N/D	N/D	N/D	N/D	Sondage hiver 2023 75 %

- **Orientation 2.4.1 :**
Favoriser des liens de collaboration axés sur la prévention, la réussite et la persévérance scolaire des élèves

Objectif	Indicateurs	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Objectif 2.4.1.1 S'assurer que les partenariats actifs contribuent à mieux servir les élèves du territoire	Le nombre de partenariats qui contribuent à mieux servir les élèves (services complémentaires à l'offre de services du CSSI)	80 % des partenariats	70 %	75 %	80 %	90 %	90 %
	Taux de satisfaction des gestionnaires scolaires, du personnel concerné, des parents et des partenaires quant aux liens de collaboration avec les partenaires	Taux de satisfaction de 85 %	N/D	N/D	N/D	N/D	Sondage hiver 2023 86,36 % des partenaires se disent très satisfaits ou plutôt satisfaits des résultats obtenus quant aux partenariats, et 95,65 % se disent motivés à poursuivre ces partenariats

- **Orientation 3.1.1 :**
Partager une vision commune de la mission de l'organisation actualisée dans le cadre du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Objectif	Indicateurs	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Objectif 3.1.1.1 Promouvoir la vision de l'organisation auprès de tous les employés, des parents et des partenaires	Le nombre d'employés, de parents et de partenaires qui ont été informés de la vision du CSSÎ	100 % employés 80 % parents et partenaires	N/D	N/D	N/D	90 % employés 75 % parents et partenaires	90 % employés 75 % parents et partenaires
	Le niveau (taux) de connaissance des priorités contenues dans le PEVR du CSSÎ chez les employés, les parents et les partenaires	100 % employés 75 % parents et partenaires	N/D	N/D	N/D	Sondage à venir	Sondage hiver 2023 76 % des employés connaissent les priorités du PEVR 29 % Partenaires 35 % Parents

- **Orientation 3.2.1 :**
Stimuler l'approche collaborative au sein des établissements scolaires

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018- 2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Objectif 3.2.1.1 Implanter des équipes collaboratives et performantes	Échelle de performance des équipes collaboratives actives et efficaces (cheminement vers l'amélioration de l'école en CAP) Voir grille de Martine Leclerc, annexe 2	80 % des équipes collaboratives actives se situent au niveau 2 de la grille de cheminement vers l'amélioration de l'école en CAP	N/D	N/D	N/D	N/D	75 %

- **Orientation 3.2.2 :**
Assurer le développement et l'appropriation des meilleures pratiques pédagogiques et éducatives

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Objectif 3.2.2.1 Déployer des démarches d'accompagnement	Nombre d'équipes-école et équipe-centre qui bénéficient de démarches d'accompagnement centrées sur les pratiques éducatives et pédagogiques efficaces	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

- **Orientation 3.2.3 :**
Assurer un accueil et une intégration professionnelle soutenus à tous les nouveaux employés

Objectif	Indicateurs	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Objectif 3.2.3.1 Bonifier les modalités d'accueil et d'intégration professionnelle des nouveaux employés	Taux de nouveaux employés bénéficiant des modalités d'accueil et d'intégration	100 %	N/D	N/D	N/D	50 % (60 % secondaire) 40 % primaire)	90 %
	Taux de satisfaction des nouveaux employés à l'égard des modalités d'accueil et d'intégration	85 %	N/D	N/D	N/D	N/D	Enseignants 100 % (sondage janvier 2023)

Explication des résultats

Les taux de réussite en écriture sont en augmentation pour tous les cycles en 2022-2023. Notons toutefois que la cible fixée en début de PEVR s'inscrivait dans un contexte où les résultats de départ étaient très élevés. Néanmoins, cette cible a été atteinte au 2^e cycle du primaire et dépassée au 1^{er} cycle du secondaire, en plus d'une augmentation du taux de réussite. La lecture était un enjeu principal en développement pédagogique depuis les dernières années au CSSÎ. À ce titre, les taux sont évocateurs et excellents au 1^{er} cycle du primaire (100 % de réussite), 3^e cycle du primaire et 1^{er} cycle du secondaire, où les cibles sont toutes dépassées. Nous observons une légère diminution au 2^e cycle du primaire, mais elle n'est pas alarmante.

En mathématique, le portrait est différent d'un cycle à l'autre et d'un ordre d'enseignement à l'autre. Au 1^{er} cycle du primaire, nous assistons à une augmentation des résultats, de même qu'au dépassement de la cible initiale. Au 2^e cycle par contre, la cible n'est pas atteinte et les résultats ont connu une diminution. En 5^e et 6^e années du primaire, les résultats sont demeurés stables par rapport à la dernière année, mais la cible n'est pas atteinte. Au 1^{er} cycle du secondaire, nous notons une importante baisse des taux de réussite. L'équipe pédagogique est au fait de cette diminution et de nouveaux moyens pour soutenir l'apprentissage des élèves sont en place.

Au niveau des moyennes des résultats, une amélioration est notée à tous les cycles du primaire en lecture, de même qu'en 2^e secondaire. Les efforts mis dans l'ajustement des pratiques d'enseignement en lecture dans les dernières années sont visibles ici aussi. Une légère diminution

est toutefois présente en 1^{re} et 3^e années du secondaire. En écriture, notre prochain chantier de travail en développement pédagogique, les moyennes sont restées stables au 1^{er} cycle du primaire, mais en régression aux 2^e et 3^e cycles du primaire, ainsi qu'en 1^{re} et 3^e années du secondaire. Elles étaient toutefois en augmentation pour les élèves de 2^e secondaire.

Les moyennes des résultats en mathématique suivent la même tangente que les taux de réussite, soit une amélioration des moyennes aux 1^{er} et 2^e cycles du primaire et en 3^e secondaire, mais une diminution des moyennes au 3^e cycle du primaire, en 1^{re} et 2^e années du secondaire, où cette diminution est plus marquée.

3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

INDICATEUR	CIBLE 2023	RÉSULTATS 2018 -2019	RÉSULTATS 2019 -2020	RÉSULTATS 2020 -2021	RÉSULTATS 2021 -2022	RÉSULTATS* 2022-2023
Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification au secondaire après 7 ans	84,5 %	81,4 %	81 %	84,8 %	81,4 %	83,9 %
Écart de réussite entre garçons et filles	5,6 pts	6,8 pts	-1,4 pts	3,4 pts	14 pts	6,1 pts
Écart de réussite entre ÉHDAA et élèves ordinaires	24,1 pts	34,3 pts	13,1 pts	21,7 pts	N/D	N/D
Écart de réussite entre les élèves des écoles défavorisées et ceux des écoles favorisées	6,2 %	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public	11,1 %	5,1 %	12,6 %	5,3 %	8,6 %	3,3 %
Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4 ^e année du primaire dans le réseau public	87,4 %	95,5 %	N/D	N/D	94 %	85,6 %
Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure « À l'école, on bouge! » ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire	65 %	N/D	100 %	100 %	75 %	75 %
Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant	50 %	100 %	100 %	100 %	17 % (voir note explicative à la page suivante)	33 % (voir note explicative à la page suivante)

* Données partielles (dVision et Lumix)

Indice d'état des bâtiments

École	Cotes d'état		
	2020-2021	2021-2022*	2022-2023
Aux Iris	A	D	D
Centrale	B	C	C
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	A	D	D
Saint-Pierre	B	D	D
Stella-Maris	A	D	D
Polyvalente/Centre FGA-FP /Piscine /Centre administratif	B	D	C

Note explicative :

* Le Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures est préparé à partir des données saisies par le réseau scolaire au sein d'un nouvel outil de gestion des infrastructures.

Au cours de l'année 2021-2022, le parc d'infrastructures scolaires a fait l'objet d'une vaste opération d'inspection en tenant compte notamment d'une nouvelle méthodologie uniformisée et 90 % des bâtiments scolaires ont fait l'objet d'une nouvelle inspection à l'aide de cette approche commune et comparable.

Des ajustements ont également été apportés à la méthodologie de calcul de la valeur de remplacement et une importante mise à jour des coûts des travaux a été effectuée dans le but de dresser un meilleur portrait de l'état des bâtiments en conformité avec les orientations gouvernementales en la matière.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au Centre de services scolaire

Gestion des événements d'intimidation ou de violence (2022-2023)

Les directions des écoles, en collaboration avec les travailleurs sociaux, assurent l'actualisation et l'opérationnalisation du protocole d'intervention intimidation et violence. De plus, le plan d'action pour contrer les situations d'intimidation ou de violence, qui permet de préciser les actions de prévention et d'intervention, est à jour dans toutes nos écoles.

■ Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :

<i>Échelle</i>
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès de la protectrice de l'élève
Polyvalente – 406 élèves	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	Aucun
Centrale – 137 élèves	Aucun événement	Aucun événement	Aucun
NDSC – 32 élèves	Aucun événement	Aucun événement	Aucun
Saint-Pierre – 278 élèves	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	Aucun
Stella-Maris – 195 élèves	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	Aucun
Aux Iris – 83 élèves	Aucun événement	Aucun événement	Aucun
Centre FGA-FP – 124 élèves	Aucun	Aucun	Aucun

3.2.2 Interventions dans les établissements du Centre de services scolaire

En conformité avec l'article 200 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) et le Règlement sur la procédure d'examen des plaintes du Centre de services scolaire des Îles, chacune des écoles primaires, secondaire et le Centre FGA-FP élabore et met en œuvre son plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation à l'école et a procédé à la révision de son code de vie.

Toute plainte ou référence à des actes d'intimidation ou de violence est traitée avec rigueur et efficacité.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

La direction est responsable en tout temps du suivi de la situation. Elle peut mandater une personne responsable d'assurer la coordination des actions du protocole d'intervention qui sont mises en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée. Elle peut également donner des mandats clairs à des membres de son équipe en mettant ainsi à profit l'expertise de chacun, et donc augmenter l'efficacité de l'intervention.

Dans nos écoles primaires et secondaire, ce sont les travailleurs sociaux qui sont nommés comme étant les porteurs du dossier intimidation. Cependant, les éducateurs spécialisés sont les intervenants de première ligne et sont mis à profit dans les actions à poser. Afin de prévenir les comportements de violence et d'intimidation, les intervenants assurent la mise en place d'ateliers sur les habiletés sociales ainsi que sur la gestion des conflits.

Modalités d'application de la procédure d'examen des plaintes :

1. Prendre connaissance du signalement et évaluer rapidement l'événement;
2. Rencontrer la victime et lui offrir le soutien et l'accompagnement nécessaires selon le contexte;
3. Intervenir auprès de la ou des personnes qui intimident;
4. Rencontrer les témoins;
5. Informer les parents de la situation et les associer à la recherche de solutions;
6. Assurer le suivi des interventions selon les modalités établies dans l'école;
7. Si nécessaire, avoir recours aux ressources professionnelles de l'école et de la communauté;
8. Consigner l'acte d'intimidation dans le but, notamment, d'assurer le suivi approprié auprès des personnes impliquées.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du Centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

- Équilibre entre les revenus et les dépenses
- Responsabilisation et imputabilité
- Équilibre de répartition entre le centre administratif et les établissements
- Équité de répartition entre les établissements
- Conservation du parc immobilier

Les principes de la répartition annuelle des revenus

- Bases d'allocation des ressources aux établissements : sous forme d'effectifs ou de ressources financières
- Règles de transférabilité des budgets des établissements
- Équilibre entre les années budgétaires
- Respect des encadrements
- Transparence et objectivité
- Activités autofinancées et allocations spécifiques
- Gestion centralisée des risques financiers
- Paramètres d'allocation des ressources
- Base de calcul de clientèle et de dépenses

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les critères de répartition des ressources traduisent les objectifs et principes de répartition en normes et règles d'allocation des ressources aux établissements. Les règles d'allocation des ressources aux établissements tiennent compte des sommes disponibles, après déduction des sommes nécessaires au fonctionnement du Centre de services scolaire.

Ce partage sera fait en considération :

- **des avantages de la centralisation** :
 - avantages de la spécialisation du personnel ;
 - besoins d'encadrement des établissements et adoption de mesures uniformes ;
 - disponibilité des ressources pour remplir des tâches complètes.
- **des avantages de la décentralisation** :
 - proximité géographique et psychologique dans l'action ;
 - cohérence et unité au sein de l'établissement ;
 - souplesse d'adaptation plus grande avec les besoins réels du milieu.

4.2 Ressources financières

ÉTAT DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2023

REVENUS	<u>2022-2023</u>	%
Subvention de fonctionnement du MEQ	27 441 886 \$	77,9 %
Subvention d'investissement	2 907 019 \$	8,3 %
Autres subventions et contributions	31 230 \$	0,1 %
Taxe scolaire	914 170 \$	2,6 %
Droits de scolarité et frais de scolarisation	8 701 \$	0,0 %
Ventes de biens et services	885 780 \$	2,5 %
Revenus divers	222 316 \$	0,6 %
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	<u>2 821 327 \$</u>	<u>8,0 %</u>
TOTAL DES REVENUS	<u>35 232 429 \$</u>	<u>100 %</u>

CHARGES	<u>2022-2023</u>	%
Activités d'enseignement et de formation	11 932 112 \$	38,7 %
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	7 856 125 \$	25,5 %
Services d'appoint	3 305 930 \$	10,7 %
Activités administratives	2 425 068 \$	7,9 %
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	4 211 810 \$	13,7 %
Activités connexes	996 631 \$	3,2 %
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	<u>109 302 \$</u>	<u>0,3 %</u>
TOTAL DES CHARGES	<u>30 836 978 \$</u>	<u>100 %</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS	<u>4 395 451 \$</u>	
DÉFICIT AUTORISÉ PAR LE MEQ	<u>- 533 045 \$</u>	

*Un montant de 3 852 137 \$ de surplus de l'exercice est causé par le redressement comptable (nouveau chapitre du manuel de comptabilité CPA Canada pour le secteur public - SP 3280) associé aux OMHS (obligations liées à la mise hors service d'immobilisations) comptabilisé en 2022-2023. Cela n'a aucun impact financier sur le surplus cumulé. Le surplus est de 543 314 \$ avant le redressement.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2023

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	2 667 232 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	2 741 256 \$
Subvention d'investissement à recevoir	34 021 367 \$
Taxe scolaire à recevoir	50 300 \$
Débiteurs	<u>299 357 \$</u>
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	<u>39 779 512 \$</u>

PASSIFS

Emprunt temporaire faisant l'objet d'une promesse de subvention	556 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer	2 772 095 \$
Subvention d'investissement reportée	29 713 144 \$
Revenus perçus d'avance	62 562 \$
Provision pour avantages sociaux	1 124 622 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	27 528 985 \$
Autres passifs	<u>4 526 156 \$</u>
TOTAL DES PASSIFS	<u>66 283 564 \$</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	<u>-26 504 052 \$</u>

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles	29 720 300 \$
Charges payées d'avance	<u>566 802 \$</u>
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	<u>30 287 102 \$</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	<u>3 783 050 \$</u>

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

■ Répartition de l'effectif en heures

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	32 973	0	32 973	27
2. Personnel professionnel	35 233	22	35 255	28
3. Personnel enseignant	173 811	1 689	175 500	255
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	121 640	829	122 469	135
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	36 688	64	36 752	30
Total en heures	400 345	2 604	402 949	475

■ Résumé du niveau de l'effectif

<p>Cible établie par le ministre de l'Éducation (A)</p> <p>Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo</p>	<p>Pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le niveau d'effectif de notre Centre de services scolaire est de 409 264 heures rémunérées. Ce niveau d'effectif correspond à la cible en heures rémunérées du CSSÎ établie pour la période se terminant le 31 mars 2022 à laquelle des heures ont été ajustées pour tenir compte, entre autres, d'investissements consentis pour la période visée.</p>
<p>Total des heures rémunérées effectuées (B)</p> <p>Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo</p>	402 949 heures
<p>Ampleur du dépassement, s'il y a lieu</p> <p>Calcul : (C) = (B) – (A)</p>	0
<p>Respect du niveau de l'effectif</p> <p>Choix de réponse : Oui/Non</p> <p>(Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)</p>	Oui

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

■ Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Nombre de contrats	Montant total des contrats (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	3	109 780 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	12	916 549 \$
Total	15	1 026 329 \$

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

En 2022-2023, près de 3,2 M \$ ont été accordés en contrats pour réaliser différents projets dans les écoles et centres.

Ce montant s'ajoute aux 675 000 \$ investis tout au cours de l'année pour assurer l'entretien des terrains et bâtiments.

■ Maintien de l'actif immobilier du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

2021-2022 (Années précédentes)	2022-2023 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
1 499 265 \$	3 196 701 \$	1 888 916 \$	2 290 025 \$

4.5.2 Ressources informationnelles

Le volet service des technologies de l'information (TI) s'assure de la gestion équitable et responsable du parc informatique et technologique, tout en s'assurant de soutenir les besoins pédagogiques des élèves et du personnel, notamment dans la réalisation du Plan d'action numérique du MEQ et du développement de la compétence numérique du personnel et des élèves.

Le service des TI est responsable de l'application des règles relatives à la sécurité de l'information de même que de la gestion administrative liée à l'application de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles et des différents règlements et directives entourant l'utilisation de la technologie par un organisme public. Tous les élèves du CSSÎ bénéficient d'un outil technologique qui leur est personnellement attribué, que ce soit un portable (pour la majorité) ou encore une tablette numérique.

Les choix d'outils sont faits par les enseignants, en fonction des projets d'écoles ou des besoins des élèves en lien avec les apprentissages. Le contexte de pandémie a accéléré l'acquisition et la distribution des outils personnalisés aux élèves. Afin de répondre aux orientations de notre PEVR, l'enseignement de l'utilisation responsable de la technologie se poursuit par les enseignants, accompagnés par l'équipe de conseillers pédagogiques.

L'année 2022-2023 en TI a été marquée par les nombreuses interventions et initiatives en matière de sécurité de l'information (SI). Une démarche de mise à niveau de notre gestion des documents, la gestion intégrée des documents (GID), accompagnée par la firme Collecto, a été entreprise dès février 2023. L'embauche d'un analyste en sécurité et réseau nous a permis de poursuivre le déploiement de plusieurs obligations en matière de SI, notamment des démarches importantes entreprises en lien avec le changement de notre pare-feu, la sécurité des comptes à hauts privilèges et le déploiement de la sensibilisation aux usagers. Ces actions se poursuivent dans l'année 2023-2024.

Montants investis en 2022-2023 en ressources informationnelles (RI) et sécurité de l'information (SI)		
Investissements	Fonctionnement RI (licences, matériel courant et de fonctionnement de base)	Fonctionnement SI
375 000 \$	98 000 \$	178 000 \$

Afin de répondre aux obligations gouvernementales en lien avec le projet de consolidation des centres de traitement de l'information (PCCTI), nous avons débuté les travaux de migration vers l'infonuagique de nos serveurs de fichiers et d'applications, avec l'accompagnement du ministère de la Cybersécurité et du numérique (MCN).



Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction et à la réalisation de ce rapport annuel pour leur précieuse collaboration.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES ÎLES

1419, chemin de l'Étang-du-Nord, L'Étang du Nord (Québec) G4T 3B9

Téléphone : 418 986-5511

Télécopieur : 1 866 603-8361

cssdesiles.gouv.qc.ca



RAPPORT ANNUEL 2022-2023

ANNEXE 1

TABLEAUX SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) 2018-2023
SOURCE : OUTILS GRICS (dVISION ET LUMIX)

TABLEAUX SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) 2018-2023 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES ÎLES

OBJECTIF 1.1.1.2 | Mesures de soutien

INDICATEUR

NOMBRE D'ÉCOLES QUI AURONT REÇU DES MESURES DE SOUTIEN POUR METTRE EN OEUVRE DES PRATIQUES ÉDUCATIVES ET PÉDAGOGIQUES EFFICACES

CIBLE 2022



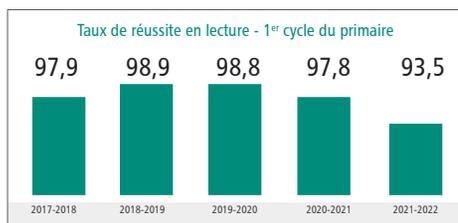
RÉSULTAT ACTUEL



OBJECTIF 1.1.1.2 | Taux de réussite

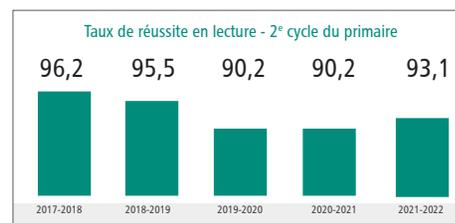
Taux de réussite en lecture

| 1^{er} cycle du primaire



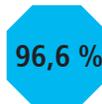
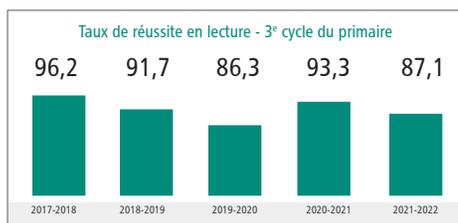
Taux de réussite en lecture

| 2^e cycle du primaire



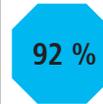
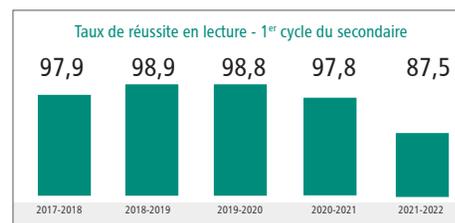
Taux de réussite en lecture

| 3^e cycle du primaire



Taux de réussite en lecture

| 1^{er} cycle du secondaire



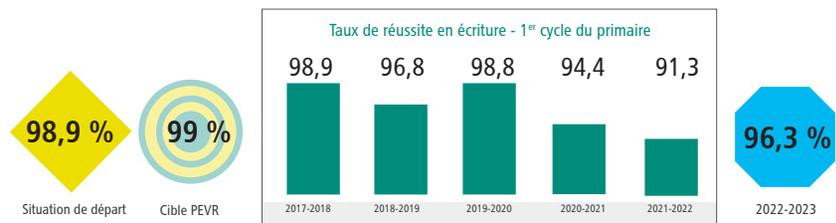
TABLEAUX SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) 2018-2023 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES ÎLES

OBJECTIFS CSSÎ - AXE 1

OBJECTIF 1.1.1.2 | Taux de réussite (suite)

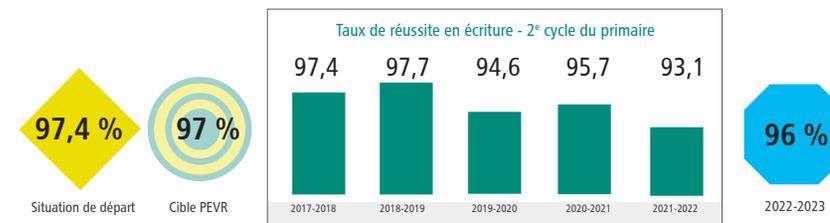
Taux de réussite en écriture

| 1^{er} cycle du primaire



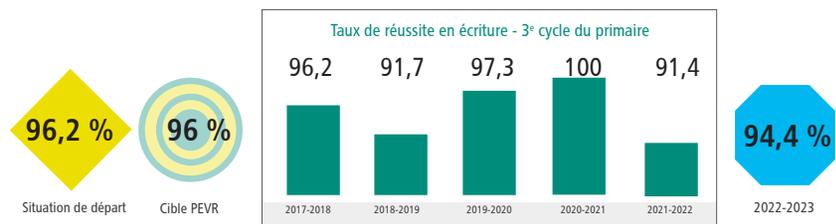
Taux de réussite en écriture

| 2^e cycle du primaire



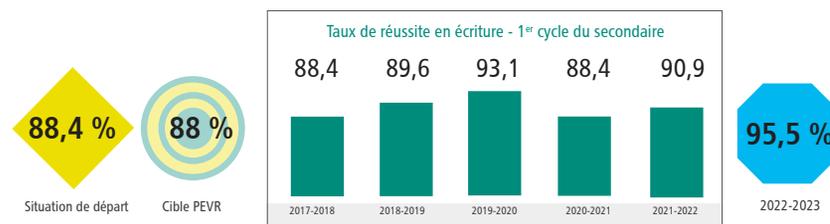
Taux de réussite en écriture

| 3^e cycle du primaire



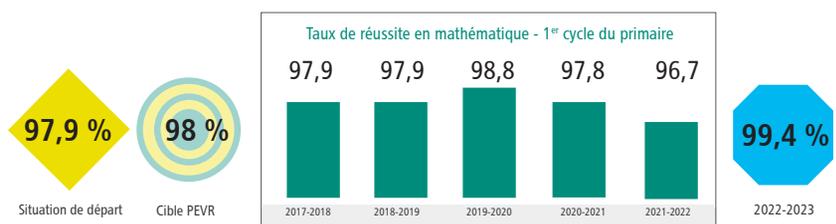
Taux de réussite en écriture

| 1^{er} cycle du secondaire



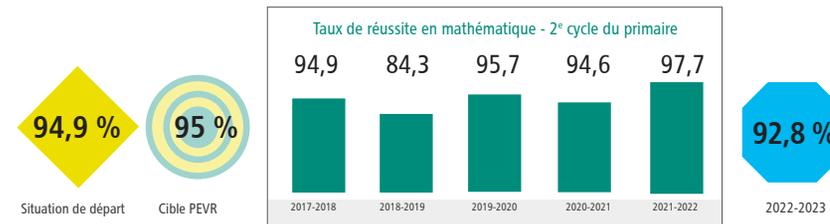
Taux de réussite en mathématique

| 1^{er} cycle du primaire



Taux de réussite en mathématique

| 2^e cycle du primaire



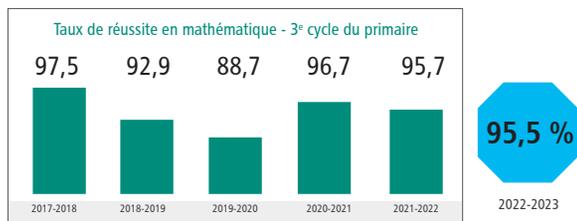
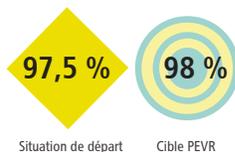
TABLEAUX SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) 2018-2023 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES ÎLES

OBJECTIFS CSSÎ - AXE 1

OBJECTIF 1.1.1.2 | Taux de réussite (suite)

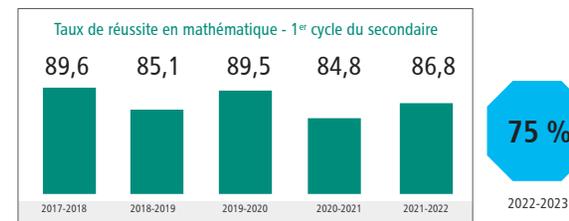
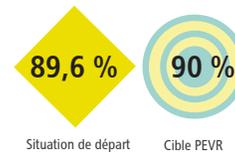
Taux de réussite en **mathématique**

| 3^e cycle du primaire



Taux de réussite en **mathématique**

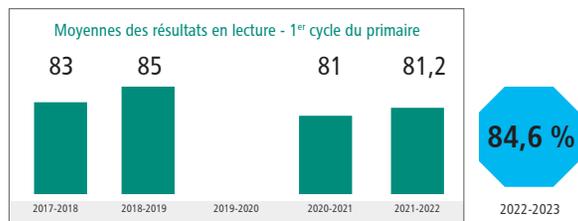
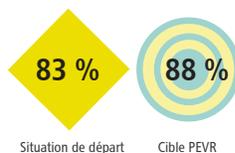
| 1^{er} cycle du secondaire



OBJECTIF 1.2.1.1 | Moyennes des résultats (En raison de la fermeture des écoles au printemps 2020, les moyennes ne sont pas disponibles pour la fin de l'année 2019-2020).

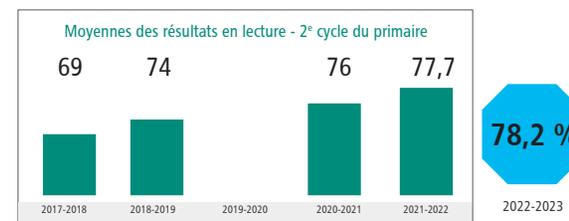
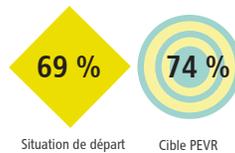
Moyennes des résultats en **lecture**

| 1^{er} cycle du primaire



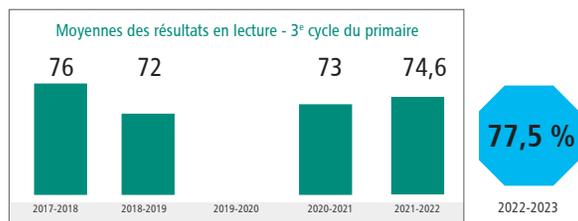
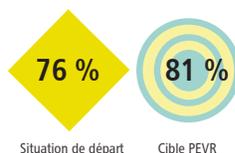
Moyennes des résultats en **lecture**

| 2^e cycle du primaire



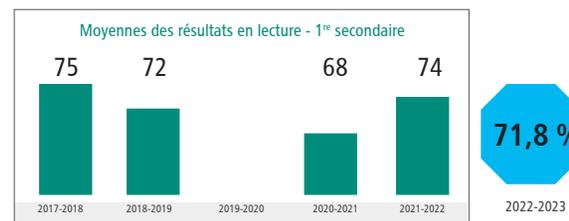
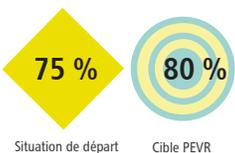
Moyennes des résultats en **lecture**

| 3^e cycle du primaire



Moyennes des résultats en **lecture**

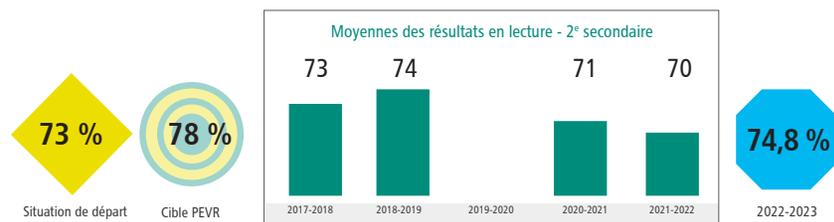
| 1^{er} secondaire



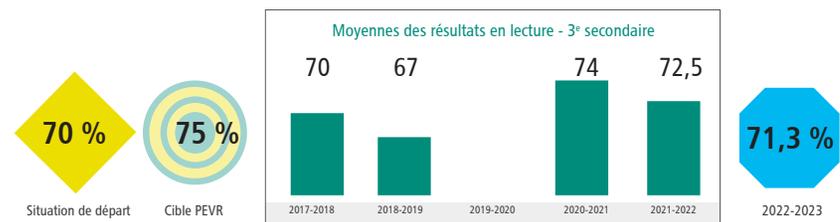
TABLEAUX SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) 2018-2023 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES ÎLES

OBJECTIF 1.2.1.1 | Moyennes des résultats (En raison de la fermeture des écoles au printemps 2020, les moyennes ne sont pas disponibles pour la fin de l'année 2019-2020).

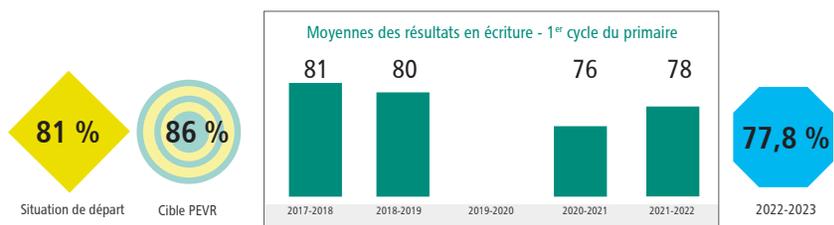
Moyennes des résultats en lecture | 2^e secondaire



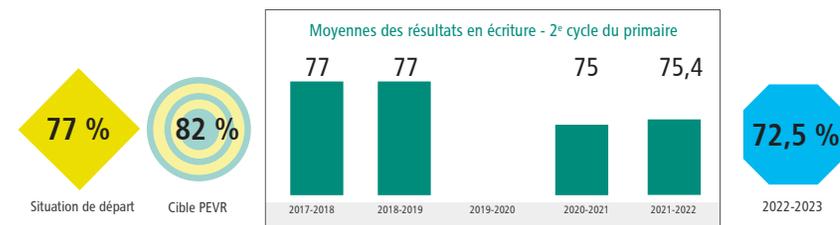
Moyennes des résultats en lecture | 3^e secondaire



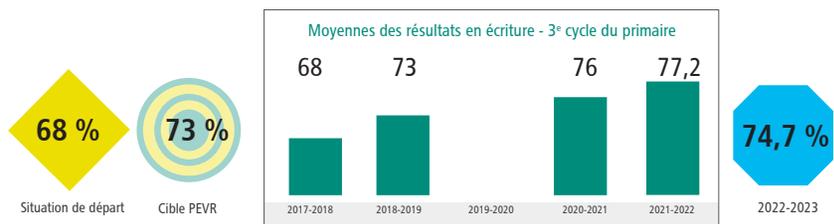
Moyennes des résultats en écriture | 1^{er} cycle du primaire



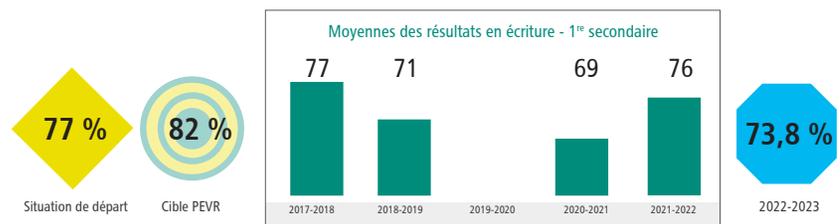
Moyennes des résultats en écriture | 2^e cycle du primaire



Moyennes des résultats en écriture | 3^e cycle du primaire



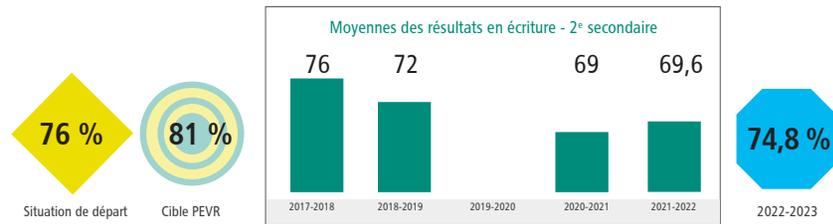
Moyennes des résultats en écriture | 1^{re} secondaire



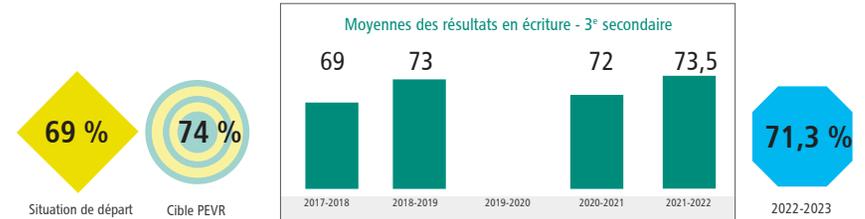
TABLEAUX SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) 2018-2023 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES ÎLES

OBJECTIF 1.2.1.1 | Moyennes des résultats (En raison de la fermeture des écoles au printemps 2020, les moyennes ne sont pas disponibles pour la fin de l'année 2019-2020).

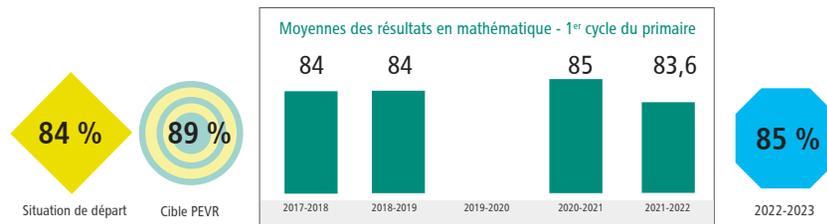
Moyennes des résultats en écriture | 2^e secondaire



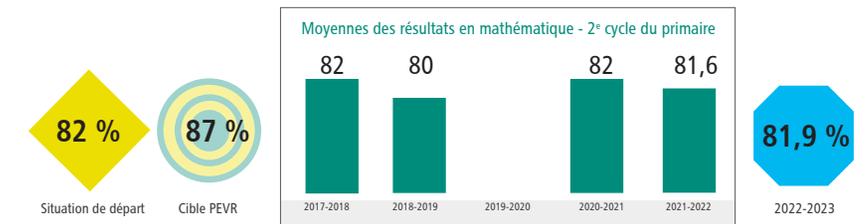
Moyennes des résultats en écriture | 3^e secondaire



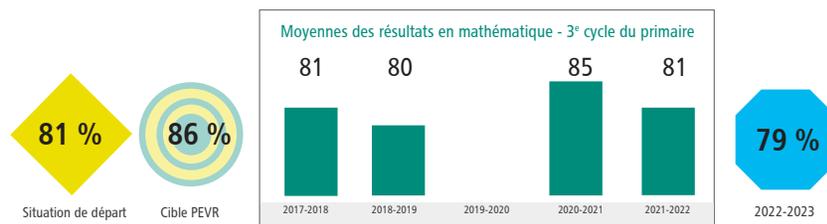
Moyennes des résultats en mathématique | 1^{er} cycle du primaire



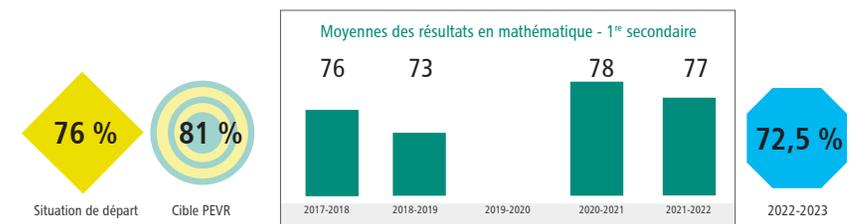
Moyennes des résultats en mathématique | 2^e cycle du primaire



Moyennes des résultats en mathématique | 3^e cycle du primaire



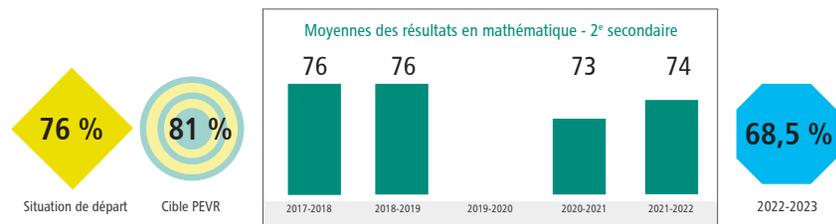
Moyennes des résultats en mathématique | 1^{er} secondaire



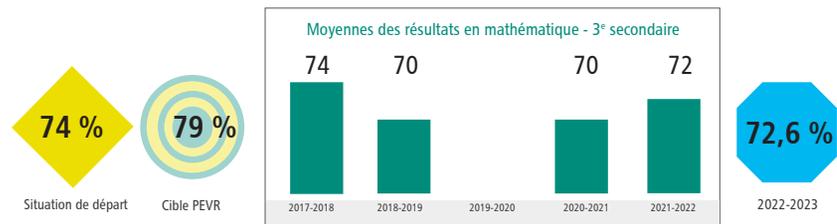
TABLEAUX SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) 2018-2023 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES ÎLES

OBJECTIF 1.2.1.1 | Moyennes des résultats (En raison de la fermeture des écoles au printemps 2020, les moyennes ne sont pas disponibles pour la fin de l'année 2019-2020).

Moyennes des résultats en **mathématique** |2^e secondaire



Moyennes des résultats en **mathématique** |3^e secondaire





RAPPORT ANNUEL 2022-2023

ANNEXE 2

Grille d'observation de l'évolution de l'école en CAP (GOCAP)
Martine Leclerc - Pages 19 à 22
Document : Communauté d'apprentissage professionnelle
Presses de l'Université du Québec, 2012, 199 pages

Centre
de services scolaire
des Îles

Québec 

TABLEAU 1.2. Grille d'observation de l'évolution de l'école en communauté d'apprentissage professionnelle (GOCAP)

Émergence

Haut niveau de fonctionnement



	Stade d'initiation (niveau 1)	Stade d'implantation (niveau 2)	Stade d'intégration (niveau 3)
Vision	<ul style="list-style-type: none"> • La vision de l'école n'est pas claire ou n'est pas partagée par l'ensemble du personnel. • Les priorités sont multiples et diffuses. • Les liens directs entre les priorités et la vision ne sont pas perceptibles dans la pratique. 	<ul style="list-style-type: none"> • La vision de l'école est claire et partagée, mais les priorités sont multiples et diffuses. • Les liens directs entre les priorités et la vision sont parfois perceptibles dans la pratique. 	<ul style="list-style-type: none"> • La vision de l'école est claire et partagée. Les priorités sont ciblées. • Les liens directs entre les priorités et la vision sont nettement perceptibles dans la pratique.
Conditions physiques et humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Les discussions pédagogiques se font surtout lors d'échanges informels (récréations ou temps après les heures de classe) et il existe peu de temps de rencontres formelles pendant le temps de classe. • Les rencontres collaboratives sont inefficaces : les enseignants ont souvent l'impression qu'il y a beaucoup de pertes de temps, ou bien que le temps de rencontre est principalement consacré à répondre aux demandes administratives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les discussions pédagogiques se font parfois lors d'échanges informels (récréations, temps après les heures de classe) et parfois lors des rencontres collaboratives prévues pendant le temps de classe. • Les enseignants font des efforts pour collaborer et pour partager, mais la structure des rencontres ne permet pas d'avoir des échanges efficaces. • Les enseignants consacrent encore beaucoup d'efforts à la gestion d'horaire et à la gestion du temps et du groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les enseignants disposent de temps de qualité pour les rencontres collaboratives. Celles-ci sont principalement prévues pendant le temps de classe. • La structure des rencontres est très efficace et le groupe est capable de s'autogérer.

(suite)

TABLEAU 1.2. Grille d'observation de l'évolution de l'école en communauté d'apprentissage professionnelle (GOCAP) (suite)

Émergence

Haut niveau de fonctionnement



	Stade d'initiation (niveau 1)	Stade d'implantation (niveau 2)	Stade d'intégration (niveau 3)
Culture axée sur la collaboration	<ul style="list-style-type: none"> Le groupe manifeste peu d'habiletés interpersonnelles favorables au travail collaboratif. Les conflits entre les membres du personnel sont apparents. Les discussions sont dominées par certains membres du groupe. Le climat est peu favorable à la collaboration et au partage des expériences. L'enseignant se sent seul face aux élèves qui le préoccupent. 	<ul style="list-style-type: none"> La structure des rencontres favorise l'apprentissage personnel et le soutien entre certains collègues de façon parfois unidirectionnelle ou sélective (p. ex., formation de l'accompagnatrice, de l'orthopédagogue ou de la conseillère pédagogique). Le groupe manifeste certaines habiletés interpersonnelles propices au travail collaboratif. Le climat est assez favorable à la collaboration et au partage des expériences. 	<ul style="list-style-type: none"> La culture de collaboration au sein de l'équipe invite au dialogue honnête, à l'ouverture d'esprit, à une saine communication et à un esprit critique constructif. Les préoccupations sont partagées au sein de l'équipe : <i>Ce n'est plus « ton » élève, c'est « notre » élève.</i> L'équipe possède une excellente capacité à travailler conjointement à l'amélioration des apprentissages des élèves.

Leadership	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes à la direction sont perçues comme des décideurs (position hiérarchique). Les enseignants ont un rôle d'exécutants. • La direction est plutôt effacée lors des rencontres collaboratives et exerce très peu d'influence sur le groupe d'enseignants quant à l'amélioration des apprentissages. • Lors des rencontres collaboratives, le rôle de la direction et celui des enseignants sont incompris et sont d'ailleurs imprécis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les échanges permettent aux enseignants de donner leur opinion, mais c'est la direction qui prend la décision finale. • La direction exerce une influence non négligeable lors des rencontres collaboratives quant à l'amélioration de l'apprentissage. • La direction assure un certain suivi aux rencontres collaboratives. • Lors des rencontres collaboratives, le rôle de la direction et celui des enseignants sont plus ou moins compris et sont plus ou moins précis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le leadership est partagé en ce sens que la direction laisse de l'autonomie aux enseignants en matière de prise de décisions concernant les besoins des élèves, mais veille à ce que les discussions soient centrées sur ceux-ci. • Les enseignants sont considérés comme des experts, s'influencent mutuellement et influencent la direction de leur école. • La présence de la direction est nettement et positivement ressentie en ce qui concerne tant la vision que le suivi des rencontres collaboratives. • Le rôle de la direction et celui des enseignants sont précis et très bien compris. • La direction recentre les discussions pédagogiques sur la vision et exige des objectifs mesurables axés sur l'apprentissage des élèves.
Diffusion de l'expertise et apprentissage collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Les enseignants travaillent en silo : il y a peu ou pas de diffusion de l'expertise aux autres collègues. • Les rencontres favorisent peu l'apprentissage collectif et la diffusion de l'expertise. • Dans l'ensemble, il existe peu de soutien entre les collègues. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'expertise semble être diffusée chez les enseignants de même niveau, du même cycle ou dans certains groupes. • Ce n'est plus seulement des apprentissages individuels, mais on perçoit un certain apprentissage collectif. • Il y a parfois une évaluation par les pairs des stratégies utilisées, une rétroaction et un soutien collectif en vue d'une amélioration des résultats des élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les enseignants voient dans les rencontres collaboratives un moyen d'améliorer l'apprentissage des élèves et, pour eux, un moyen de développement professionnel. • Les apprentissages individuels se transforment en apprentissages collectifs. • Les temps de rencontres permettent d'échanger sur des situations préoccupantes concernant l'apprentissage de la littératie, de résoudre collectivement des problèmes et de partager l'expertise. • Les apprentissages de l'équipe rayonnent au sein de l'organisation entière.

(suite)

Émergence

Haut niveau de fonctionnement



	Stade d'initiation (niveau 1)	Stade d'implantation (niveau 2)	Stade d'intégration (niveau 3)
Thèmes abordés	<ul style="list-style-type: none"> • Les thèmes abordés sont multiples et il n'y a pas de fil conducteur d'une rencontre à l'autre. • Les thèmes sont déterminés longtemps à l'avance (planification statique). • La rencontre sert principalement à donner de l'information ou de la formation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lors des temps de rencontre, les discussions portent principalement sur l'enseignement (planification, ressources, organisation de projets...) plutôt que sur l'apprentissage. • Les thèmes abordés sont sélectionnés pour permettre une plus grande efficacité de l'équipe au regard des apprentissages des élèves (harmonisation des pratiques et des référentiels, apprentissages essentiels...). • Les thèmes sont parfois déterminés à l'avance, mais peuvent changer compte tenu de l'évolution de l'équipe. • Il y a un certain suivi d'une rencontre à l'autre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les thèmes abordés sont choisis en fonction des préoccupations liées à l'apprentissage des élèves et permettent un retour sur les expériences effectuées entre les rencontres. • La planification des rencontres tient compte du profil des élèves en évolution et de la progression de l'équipe.
Prise de décision et utilisation des données	<ul style="list-style-type: none"> • Les décisions concernant les élèves sont prises en fonction de l'opinion de la majorité et basées principalement sur l'intuition. • Il y a peu de données précises liées aux apprentissages des élèves permettant de voir les preuves de la progression de ceux-ci et de se questionner sur l'impact des interventions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les décisions concernant les élèves sont parfois prises en fonction de l'opinion de la majorité et basées principalement sur l'intuition et, à d'autres moments, elles se fondent sur ce que dit la recherche ou sur l'impact observé sur les élèves par des données précises. • Il existe certaines données précises quant à la progression des élèves et celles-ci font parfois l'objet d'une analyse et d'un questionnement lors des rencontres en vue de cibler les interventions efficaces. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les décisions sont basées sur des preuves (données précises) permettant de connaître l'efficacité des interventions. • L'école emploie les données de façon régulière pour situer la progression des élèves, pour faire des analyses complexes et pour s'interroger sur l'impact des interventions pédagogiques.

Source: Leclerc, 2010; Leclerc et Moreau, 2010b.



RAPPORT ANNUEL 2022-2023

ANNEXE 3

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie
applicables aux membres du Conseil d'administration

Centre
de services scolaire
des Îles

Québec 

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du Conseil d'administration

Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8).

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

CHAPITRE II

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

SECTION I

RÈGLES GÉNÉRALES

2. Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité.

Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

3. Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant leurs fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet.

Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.

5. Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent règlement.

SECTION II

SÉANCES

6. Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.

7. Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.

8. Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.

9. Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.

10. Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

SECTION III

CONFLIT D'INTÉRÊTS

11. Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

1° agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;

2° se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

12. Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liées ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

13. Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.

14. Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

15. Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.

16. Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

17. Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

18. Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :

1° à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques;

2° à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

19. Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

SECTION IV

CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION

20. Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

21. Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

22. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

SECTION V

RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

23. Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

SECTION VI

APRÈS-MANDAT

24. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :

1° s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions;

2° faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social;

3° se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire;

CHAPITRE III

PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ENQUÊTE ET SANCTIONS

25. Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

26. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

1° elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;

2° elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;

3° elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président.

Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

27. Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :

« Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».

28. Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.

29. Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessibles au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

30. Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

31. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

32. Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

33. S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de services scolaire doit collaborer avec le comité.

34. Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

35. À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

36. Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

1° la réprimande;

2° la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours;

3° la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

37. Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

38. Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

39. Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

40. Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.

41. Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

42. Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.

43. La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en

fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévu à l'article 26 du présent règlement soit constitué.

Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribut au comité. Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencés avant la constitution du premier comité.

44. À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.

45. La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

46. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.



RAPPORT ANNUEL 2022-2023

ANNEXE 4

Protectrice de l'élève

Centre
de services scolaire
des Îles

Québec 

Rapport annuel 2022-2023 - Protectrice de l'élève

À partir de l'année scolaire 2023-2024, la Loi sur le protecteur national de l'élève prévoit la désignation d'un protecteur régional de l'élève pour chacune des régions administratives du Québec. Madame Chloé Corneau agira désormais comme protectrice régionale, desservant entre autres la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Je veux lui souhaiter la plus cordiale des bienvenues. Je suis certaine qu'elle va apprécier l'excellente implication des parents et des acteurs du milieu scolaire pour offrir aux élèves madelinots des services éducatifs de qualité.

Interventions 2022-2023

En septembre 2022, j'ai eu le plaisir de rencontrer de nombreux parents, lors des assemblées générales du début d'année scolaire. Ce fut l'occasion de les informer de leur droit de porter plainte lorsqu'une décision ou un service du milieu scolaire ne leur donne pas satisfaction.

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, j'ai reçu 5 demandes d'intervention de la part de parents. Quelques-unes de ces demandes m'ont été adressées directement, sans que la responsable de l'examen des plaintes en ait pris connaissance. Avec l'accord des parents, j'ai communiqué leurs difficultés à la responsable de l'examen des plaintes, et nous avons cherché ensemble la solution appropriée, en collaboration avec les acteurs de l'école, dans une approche de médiation et de résolution des conflits. Toutes les situations ont été réglées à l'étape de la responsable de l'examen des plaintes, sauf une, pour laquelle la plainte m'a été déférée.

Les difficultés soulevées concernaient :

- une demande de révision de notes;
- une demande de modification de classement au secondaire;
- les services offerts aux élèves en adaptation scolaire, au secteur primaire, et l'absence de scolarisation à temps plein.

La plainte qui m'a été confiée soulevait la question des services adaptés aux élèves handicapés. Elle concernait plus particulièrement de nombreuses interruptions de services scolaires, le caractère irrégulier de l'évaluation des apprentissages et l'absence de scolarisation à temps plein. Après analyse, j'ai conclu que la plainte était fondée et j'ai soumis des recommandations au conseil d'administration du Centre de services scolaire. En vue d'assurer les meilleurs services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA), j'ai notamment recommandé :

- de maintenir et de renforcer les liens avec le secteur de la santé et des services sociaux pour assurer la mise en commun des expertises;

- de procéder à l'évaluation des besoins et capacités de chaque élève HDAA avant le classement et l'inscription, question de déterminer si son meilleur intérêt est d'intégrer la classe ordinaire ou la classe spécialisée;
- de consolider la structure de services aux élèves HDAA;
- d'assurer une meilleure planification des besoins de personnel spécialisé et des formations adaptées pour répondre aux besoins des élèves HDAA;
- d'aménager les locaux selon les besoins particuliers des élèves;
- de rendre accessible la scolarisation à temps plein, sauf indications médicales contraires.

Le conseil d'administration a ensuite fait part à la personne plaignante du suivi qui serait apporté aux recommandations contenues à mon rapport, de manière personnalisée aux besoins de l'élève.

En terminant, je tiens à exprimer de sincères remerciements à toutes les personnes avec qui j'ai collaboré au cours des 4 dernières années. Les parents, les membres du personnel scolaire, salarié ou cadre, toutes les personnes rencontrées m'ont fait voir que le bonheur et la réussite de chaque élève sont au cœur de leurs préoccupations.

Vous possédez la clé pour dénouer les difficultés : de part et d'autre, dire tout haut et avec respect ce qui ne va pas, demeurer ouverts à entendre des critiques, chercher ensemble les solutions gagnantes. Les élèves madelinots ont de la chance d'être si bien entourés.

Laure Lapiere

Protectrice de l'élève



RAPPORT ANNUEL 2022-2023

ANNEXE 5

Comité de parents

Centre
de services scolaire
des Îles

Québec 

Le Comité de parents constitue la seule structure scolaire permanente vouée à la défense des intérêts des parents, à l'expression de leurs besoins et à la promotion de leur participation.

Les défis du Comité de parents sont :

1) Promouvoir la participation des parents

Les responsabilités attribuées au Comité de parents par le législateur sont importantes. En plus d'être une instance de consultation incontournable pour le Centre de services scolaire, le Comité de parents a la responsabilité de développer et de favoriser la participation des parents. À cette fin, ses actions se situent sur trois plans différents :

- Promouvoir la participation de tous à l'éducation
- Sensibiliser les parents aux activités du Centre de services scolaire
- Désigner les parents qui participent aux divers comités formés par le Centre de services scolaire

2) Exercer pleinement son pouvoir d'influence

- Émettre l'avis des parents sur le fonctionnement du Centre de services scolaire
- Exprimer les besoins des parents

3) Et agir comme consultant auprès du Centre de services scolaire

Au nom des membres du Comité de parents, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2022-2023 du Comité de parents du Centre de services scolaire des Îles.

Le Comité de parents du Centre de services scolaire des Îles est composé exclusivement de parents : un représentant de chaque école primaire, un représentant du secondaire et un représentant du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (CCSÉHDAA).

Voici les membres qui le composent :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------|
| ➤ Joël Cummings, président | Stella-Maris |
| ➤ Sophie McIntyre, vp et trésorière | Saint-Pierre |
| ➤ Karine Arseneau | Polyvalente des Îles |
| ➤ Rémi Gilbert / Emy Poirier | Centrale |
| ➤ Vacant | Notre-Dame-du-Sacré-Coeur |
| ➤ Vacant | Aux Iris |
| ➤ Vacant | CCSÉHDAA |

Nous avons tenu 5 rencontres régulières au cours de la dernière année scolaire. Madame Brigitte Aucoin, directrice générale du Centre de services scolaire des Îles, fut invitée à assister à toutes nos réunions afin de nous informer et de nous consulter sur divers sujets. Madame Marie-Josée Aucoin, secrétaire de gestion au Centre de services scolaire, fut également invitée à participer pour la prise de notes et la rédaction des procès-verbaux.

Lors de ces rencontres, nous avons discuté des sujets qui font l'objet de consultation auprès du Comité de parents et nous avons discuté de plusieurs autres sujets d'intérêt. Parmi ceux-ci, notons :

- Nomination des 2 déléguées au Conseil général de la FCPQ, en l'occurrence mesdames Karine Arseneau et Sophie McIntyre
- Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
- Budget
- Calendrier scolaire
- Plan triennal de répartition des ressources
- Répartition des services éducatifs
- Procédure d'examen des plaintes / Protecteur de l'élève
- Gestion et suivi des plans d'intervention
- Communications parents-professeurs-direction d'école
- Utilisation des réseaux sociaux
- Activités et services offerts par la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)

Encore cette année, des parents ont pu assister aux Conseils généraux de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) et au Congrès annuel. Ces rencontres avaient pour but de discuter des sujets d'actualité, d'obtenir un consensus et de porter la voix des parents jusqu'aux instances décisionnelles. Cela facilite le réseautage entre parents et facilite l'accès à une foule de services et ressources offerts par la Fédération. Nous avons également organisé une conférence pour les parents avec la conférencière Manon Turbide. Cette dernière est venue nous présenter la méthode ESPERE, un outil d'aide à la communication parents-enfants. Une trentaine de parents ont assisté à cet évènement tenu en mars.

En terminant, je profite de l'occasion pour remercier tous les parents qui s'impliquent dans les divers comités du Centre de services scolaire (conseil d'établissement, organisme de participation des parents, etc.) ainsi que les membres du Comité de parents, pour leur appui et leur support au cours de la dernière année. Je remercie également l'ensemble du personnel des écoles et du Centre de services scolaire pour son dévouement quotidien auprès des élèves. Et à vous chers parents, merci de continuer de vous impliquer dans la réussite éducative de vos enfants, petits et grands.



Joël Curmi
Président du Comité de parents
Centre de services scolaire des Îles



RAPPORT ANNUEL 2022-2023

ANNEXE 6

Comité consultatif des services aux EHDAA des Îles
CCSÉHDAA

Centre
de services scolaire
des Îles

Québec 

COMPOSITION DU CCSÉHDA

Selon la Loi sur l'instruction publique, chaque centre de service scolaire doit instituer un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Ce comité est composé :

- de parents de ces élèves, désignés par le comité de parents;
- de représentants des enseignants, des membres du personnel professionnel non enseignant et des membres du personnel de soutien, désignés par les associations qui les représentent auprès du centre de services scolaire et choisis parmi ceux qui dispensent des services à ces élèves;
- de représentants des organismes qui dispensent des services à des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, désignés par le conseil d'administration du centre de services scolaire après consultation de ces organismes;
- d'un directeur d'école désigné par le directeur général.

Le directeur général ou son représentant participe aux séances du comité, mais il n'a pas le droit de vote (LIP, art. 185).

Le conseil d'administration du centre de services scolaire détermine le nombre de représentants de chaque groupe.

Les représentants des parents doivent y être majoritaires (LIP, art. 186).

COMPOSITION DU COMITÉ POUR L'ANNÉE 2022-2023

Céline Miousse, parent, présidente

Anie Vigneau, parent, vice-présidente

Nadia Longuépée, parent

Annie Arseneau, parent

Ian Deslongchamps, représentant des professionnels

Annick Nadeau, représentante des directions des établissements

Sarah Martinet, représentante des organismes du milieu

Joël Lapierre, représentant de la direction générale

ROLE ET MANDAT DU CCSÉHDAA

Le CCSÉHDAA contribue à l'amélioration des services destinés aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) en donnant les avis suivants :

- au centre de services scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ;
- au comité de répartition des ressources sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves ;
- au comité d'engagement pour la réussite des élèves sur le plan d'engagement vers la réussite.

Le comité peut aussi donner son avis au centre de services scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (LIP, art. 187).

Le comité s'intéresse à tout ce qui touche de près ou de loin les élèves HDAA. C'est pourquoi les services éducatifs, la transmission d'informations, l'accompagnement, le soutien et l'écoute des préoccupations des parents sont au cœur de nos actions.

RENCONTRES DU CCSÉHDAA 2022-2023

Rencontres 2022-2023

Le comité a tenu 4 rencontres durant l'année scolaire 2022-2023.

Principaux dossiers et sujets traités

Préciser les mandats du comité

Transmission d'informations sur l'organisme Autisme de l'est du Québec

Transmission d'informations sur le Répertoire fondations pour enfants handicapés (aide financière)

Nous avons assuré la mise à jour du plan de communication et la révision des documents d'information sur le comité CCSÉHDAA et le plan d'intervention. Dans un souci d'assurer la transmission et l'accès à l'information pour tous les parents, il était nécessaire d'établir un plan de communication efficace et dynamique.

Consultation

Consultation sur la mise à jour du PEVR (Plan d'engagement vers la réussite)

Remerciements

L'implication parentale au sein de ce comité est une opportunité de mieux comprendre les enjeux et un privilège de contribuer aux réflexions qui nous amènent à faire de meilleures recommandations pour la réussite des élèves HDAA.

Merci à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué aux travaux du comité cette année.

Merci de placer la réussite éducative des enfants HDAA au sein de vos priorités!